

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 26 mars 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 19 et 20 mars 2012

2012 DAC 185 Subvention à l'association Centre de musique médiévale de Paris (13^e)

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le projet de délibération en date du 6 mars 2012 par lequel Monsieur le Maire de Paris propose d'attribuer une subvention à l'association Centre de musique médiévale de Paris, dont le siège social est situé 47 rue Bobillot, 75013 Paris ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2511-1 et suivant ;

Vu l'avis du conseil du 13^e arrondissement en date du 7 mars 2012;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD au nom de la 9^e commission,

Délibère :

Article 1: Une subvention de fonctionnement de 10.000 euros est attribuée à l'association Centre de musique médiévale de Paris dont le siège est situé au 47, rue Bobillot dans le 13^e arrondissement de Paris, 2012_ 03149, D00732 – 5324.

Article 2 : Cette dépense sera imputée sur le Budget de fonctionnement de la Ville de Paris 2012, nature 6574, fonction 33, ligne VF 40004. Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.